



AVIS D'APPEL A CANDIDATURE

CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC BUVETTE DU CHAMP DE FOIRE - ARENES

1) Identification de l'organisme qui passe l'annonce :

Commune de MARGUERITTES
Hôtel de Ville – rue Gustave de Chanaleilles
30320 MARGUERITTES

2) Objet de la Consultation :

Chaque année, la commune de Marguerittes organise au minimum 10 jours de festivités publiques (Feria de Pentecôte, Fête Votive en juillet et Revivre de la Fête en septembre) représentant des périodes de forte affluence sur le champ de foire, à côté des arènes. Il est donc opportun de confier la gestion de la Buvette du Champ de foire à un professionnel. La Commune souhaite donc sélectionner le candidat qui, dans le cadre d'une convention d'occupation du domaine public, aura en charge la gestion de la buvette pour une période déterminée et selon des conditions précises. Le gérant aura en charge la totalité des prestations de buvette offertes sur le champ de foire-arènes à midi et le soir.

3) Caractéristiques principales :

La Ville souhaite confier au prestataire, dans le cadre d'un transfert :

- L'exploitation de la buvette du champ de foire (uniquement boissons et amuse-gueules) avec utilisation de la licence IV de la commune.
- L'animation musicale et festive des rendez-vous de midi pour les 10 jours suscités

La convention sera conclue à compter de sa date de notification et pour une durée d'un an, en respectant les horaires d'ouvertures et de fermetures fixés par arrêté de Monsieur le Maire pour les 10 jours suscités.

En contrepartie, l'occupant versera à la Ville une redevance dont le montant sera défini dans le cadre de la présente procédure, avec un minimum de 15 000€/an ainsi proratisée : feria et Revivre 1000€/jour, fête 2000€/jour.

4) Contenu du dossier de candidature à remettre :

Au regard du présent avis, les éventuels opérateurs intéressés par la consultation devront présenter un dossier composé des pièces suivantes :

- 1 Une lettre de candidature.
- 2 Un permis d'exploitation en cours de validité.
- 3 L'identité administrative du candidat précisant clairement s'il intervient au titre d'une société, seul ou en groupement conjoint avec mandataires solidaires.
- 4 La présentation des références du candidat.
- 5 Une présentation détaillée des moyens humains mobilisés.
- 6 Une présentation détaillée des moyens matériels mobilisés et notamment les moyens mobilisés pour le respect des normes d'hygiène, de sécurité et environnementales.
- 7 Une proposition de redevance détaillée.
- 8 Une proposition d'équipement et d'animation de la buvette.
- 9 Une proposition tarifaire des produits consommables proposés à la vente.
- 10 Une proposition de valorisation des produits locaux et gardois

Les dossiers de candidatures devront parvenir avant la date mentionnée ci-dessous sous pli recommandé avec accusé de réception ou déposés fermés contre récépissé à :

Mairie de Marguerittes, Monsieur le Maire
Service Administration Générale – BP27 - rue Gustave de Chanailleilles 30320 marguerittes

Le pli portera la mention « Ne pas ouvrir – Candidature pour occupation temporaire du domaine public – Buvette du Champ de Foire ».

5) **Procédure :**

Convention d'occupation Temporaire du domaine public après négociations avec les candidats ayant présenté une offre régulière et pertinente vis-à-vis du cahier des charges.

6) **Sélection des candidats :**

Par références aux pièces demandées, l'analyse des candidatures permettra la désignation du candidat retenu.

Prix : 40%

Technique : 60 %

Moyens humains et matériels : 30 %

Animations : 20 %

Références : 10 %

7) **Renseignements Techniques Divers :**

Mr BOYER Christian Directeur Général des Services. Tél : 04.66.75.23.25

8) **Date limite de dépôt des dossiers de candidature :**

Vendredi 19 mars 2021 à 16h